



Perte d'exploitation

Par joc

bonjour j'aurais besoin qui avocat droit a l'assurance puisse me répondre a ma question

mon restaurant est fermer depuis novembre 2020 j'ai ouverte une demande de sinistre a mon assureur pour perte d'exploitation car j'en bénéficie pour cause épidémie

l'expert me demande les justificatifs des aides de l'état (chômage partiel plus aide de solidarité) pour le calcule la perte d'exploitation donc je voudrais savoir si c'est normal merci beaucoup

Par ESP

Bonjour

Il est une grande logique en matière d'assurance. Vous êtes couvert pour votre perte nette. Donc vous devez fournir tout justificatif de revenu de remplacement touché sous forme d'aide.

Par joc

donc se que l'état ma verse c'est se que mon assurance aurait du me donner donc mon assurance sont sort très bien argent et pour eux c'est pas normal